



ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE

Numérique responsable : La CCI Occitanie présente à France Stratégie l'action régionale #GreenConcept

L'éco-conception : un puissant levier pour maîtriser l'impact environnemental des produits et services numériques. France Stratégie est un organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions, placé auprès du Premier Ministre. France Stratégie s'intéresse au sujet du numérique responsable et a ainsi organisé 5 cycles de séminaires sur l'impact environnemental du numérique. L'action pilote #GreenConcept, menée par les CCI Occitanie pour accompagner 30 entreprises dans des démarches d'écoconception de service numérique, a suscité son intérêt. Un premier retour d'expérience a été présenté le 21 février à Paris par la CCI Occitanie. Les résultats de l'action sont impressionnants avec des possibilités de réduction des impacts environnementaux d'un facteur 4 sur certains services numériques.

[Plus d'information](#)

Retrouvez en rubrique agenda la formation Ecoconception de Service Numérique organisée du 17 au 19 avril 2019 à Montpellier



ACTUALITES REGIONALES



Coup de cœur Occitanie Innov : Nereus remporte 15 000 €

La société héraultaise Nereus a mis au point un procédé innovant de tri des déchets liquides.

Sa technologie brevetée permet d'extraire, par séparation, une eau de qualité potable et d'autres matières prêtes à l'emploi pour leur valorisation énergétique ou comme engrais.

Après le tri des solides, le tri des liquides, bien plus complexe à mettre en œuvre. C'est ce qu'a réussi à faire Nereus. La société héraultaise, basée au Pouget, a breveté cette technologie qu'elle implémente dans des unités industrielles conçues et fabriquées en Occitanie. Avec une très faible consommation d'énergie, ses procédés permettent d'extraire, à partir d'effluents non valorisés, une eau de qualité potable, le reste finissant en matières qui pourront être réutilisées comme engrais ou pour la production de biogaz.

[Plus d'information](#)

À Toulouse, une boulangerie recycle le pain invendu

À Toulouse, la Boulange d'Angéline commercialise depuis plusieurs mois des gâteaux fabriqués avec de la poudre de pain invendu, ainsi que de la chapelure. Une initiative toulousaine anti-gaspillage qui a vu le jour grâce à un partenariat avec l'école d'ingénieurs de Purpan.

[Plus d'informations](#)

Cantines : Montpellier bannit le plastique

Montpellier supprime les barquettes en plastique dans les cantines. Désormais, les repas sont servis dans des barquettes 100 % biocompostables. Ce choix est une première en France pour une grande ville.

[Plus d'information](#)

Signature du 1^{er} contrat de filière forêt-bois d'Occitanie

Le 15 octobre 2018, Philippe Gleize, président de Fibois Occitanie, Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie, Carole Delga, présidente de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Michel Peyron, directeur régional de l'ADEME, ont signé le 1^{er} contrat de filière bois d'Occitanie 2019-2021.

La filière forêt-bois représente un véritable enjeu en termes de développement économique et environnemental tout en participant à l'aménagement et l'équilibre du territoire régional. Avec 34 % du territoire occitan couvert par la forêt, les opportunités pour valoriser la filière sont nombreuses.

Dans cet objectif, et pour la première fois en Occitanie, un contrat de filière forêt-bois est co-construit par la nouvelle interprofession Fibois Occitanie, l'Etat, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'ADEME.

Il définit pour une durée de 3 ans les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour assurer un développement structuré et cohérent de la filière en lien avec les attentes des marchés.

[Plus d'information](#)

Levée de fonds : 4 Cleantech dans le top 10 des levées de fonds 2018 dans l'Hérault

Le cabinet In Extenso Innovation Croissance a présenté le bilan 2018 et les grandes tendances des levées de fonds orchestrées par les startups. L'Occitanie se classe au 3^{ème} rang national, et la French Tech Montpellier confirme son dynamisme.

[Plus d'information](#)



Les 1^{ères} installations régionales d'injection de biométhane dans le réseau de gaz opérationnelles

GRDF a annoncé, le 7 septembre, la première injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz d'Occitanie. Ce gaz est issu de la méthanisation des boues d'assainissement de la station d'épuration de Perpignan Méditerranée Métropole. Le projet, porté par la communauté urbaine de Perpignan et Veolia, est une première dans la région. Il permettra de fournir 7,5 millions de kWh, soit l'équivalent d'environ 1 200 logements neufs chauffés au gaz. "A ce jour, 65 sites de production de biométhane en France injectent l'équivalent de 765 millions de kWh", se félicite GRDF. La capacité de production double chaque année depuis trois ans, ajoute le gestionnaire de réseau.

[Plus d'information](#)

Une ferme Tarnaise se lance dans la production de biométhane

En octobre 2018 Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, s'est rendue à Aiguefonde, pour inaugurer la première unité de méthanisation en injection sur exploitation agricole d'Occitanie, Biométharn. Un défi que s'est lancé la famille Assemat, propriétaire de la ferme de La Rive, en septembre 2017.

Ce site produit du biométhane par la transformation des déchets produits par un troupeau de 330 vaches, mais aussi la paille et les résidus de cultures, soit plus de 13 000 tonnes traitées par an.

L'objectif ? Conjuguer agriculture, protection de l'environnement et production d'énergies vertes. «Le fumier et les lisiers de l'exploitation sont collectés dans un digesteur hermétique au sein duquel ils sont dégradés. Le biogaz produit est ensuite filtré, épuré, désodorisé et injecté dans le réseau GRDF. Nous sommes la première ferme d'Occitanie qui injecte du biogaz dans le réseau», a rappelé fièrement, Pierre Assemat aux élus, lors de la visite.

[Plus d'information](#)

Trophée de l'Énergie positive Occitanie Innov : Water Horizon remporte 15 000 €

Le jeune ingénieur en mécanique des fluides, Jean-Emmanuel Faure, a créé une batterie mobile qui stocke la chaleur perdue des usines et la restitue pour chauffer des bâtiments.

Soutenue par la Région Occitanie et Bpifrance, sa start-up Water Horizon a signé un contrat de partenariat avec Dalkia pour l'industrialiser.

La start-up toulousaine Water Horizon crée une nouvelle forme d'énergie renouvelable en stockant la chaleur fatale (perdue) des usines dans une batterie pour chauffer des locaux. Son fondateur, Jean-Emmanuel Faure, 27 ans, a d'abord créé une technologie de désalinisation de l'eau de mer pendant ses études de mécanique des fluides à l'école d'ingénieur ENSEIHT de l'Institut national polytechnique de Toulouse. Entré à l'incubateur régional d'entreprises en 2016, il a changé d'orientation en s'apercevant que le marché de la désalinisation est complexe à pénétrer. Il a utilisé sa connaissance de la gestion de l'énergie thermique pour concevoir une batterie mobile de stockage de la chaleur. Il s'agit de capter la chaleur fatale des usines (chaleur perdue dans les process industriels) et des incinérateurs de déchets et de la transporter pour chauffer des immeubles.

[Plus d'information](#)

Aveyron - Braley préfère les énergies propres et proches

L'année 2019 devrait être, pour l'entreprise Braley, celle de l'ouverture de sa station de production-distribution multi-énergies : hydrogène pour les véhicules électriques et gaz issus d'unités de méthanisation aveyronnaises.

[Plus d'information](#)

Eqinov et COR-E en partenariat pour les économies d'énergie dans les entreprises

Ce nouveau partenariat avec la société toulonnaise COR-E est signé « afin de mettre à disposition des clients d'Eqinov, une analyse prédictive des vecteurs de tension sur les prix de l'électricité et sur le système électrique », expliquent les deux partenaires dans un communiqué. Eqinov et COR-E compte ainsi contribuer à la performance énergétique des entreprises industrielles et tertiaires, « en leur permettant de piloter leur consommation électrique en fonction des besoins du système électrique et des opportunités offertes par le marché ». Pour cela, une plateforme développée par COR-E sera mise en avant : celle-ci « intègre les dernières technologies d'intelligence artificielle pour prévoir les prix de l'électricité et les niveaux de consommation et de production d'électricité nationale », est-il détaillé.

[Plus d'information](#)

Lozère - La chaleur fatale de l'usine d'ArcelorMittal valorisée via un réseau de chaleur urbain

Grâce à l'énergie produite par l'usine d'ArcelorMittal, la ville de Saint-Chély d'Apcher récupère désormais de la chaleur pour l'équivalent de 12 000 logements, principalement des bâtiments communaux mais aussi des particuliers. Ce retour d'expérience présente un cas concret de réalisation et les conditions de fonctionnement de ce type d'installation.

[Plus d'information](#)

Occitanie : le cluster Trans Ten à fond sur le gaz

Le cluster Trans Ten, regroupant une quarantaine de transporteurs, a organisé une réunion le 31 janvier dernier, pour faire le point sur le remplacement du diesel par le biométhane en Occitanie. A cette occasion, l'annonce a été faite aux 70 sociétés présentes que 14 nouvelles stations gaz seraient implantées dans le courant de l'année par Avia-Picoty, Defa, Engie, Gaz'Up et Seven.

[Plus d'information](#)



Aide financière "Hôtel +"

Dans les hôtels/établissements d'hébergement, la chambre est le lieu principal où sont présents les risques d'ATMP. Ce sont principalement les risques de lombalgie ou de TMS liées à l'activité de « faire les lits » et à l'activité de nettoyage des meubles et locaux. S'y ajoute un risque lié à l'utilisation des produits chimiques pour le nettoyage. L'enjeu de cette AFS est de réduire ces risques.

L'aide financière "Hôtel +" est disponible à partir du 2 janvier 2019. Les entreprises volontaires auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour faire part de leur demande auprès de leur caisse régionale et pour envoyer les documents nécessaires au versement de l'aide.

Cela signifie que des paiements pourront être effectués en 2021.

Remarque : les entreprises souhaitant bénéficier de l'aide sont invitées à la réserver.

[Plus d'information](#)

Les chiffres clés du diagnostic régional santé travail en Occitanie

Pour mieux cerner les enjeux régionaux en matière de santé au travail, un diagnostic de la situation régionale en matière d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de conditions de travail a été réalisé. Le Plan Régional Santé Travail 3 (PRST) en Occitanie en a publié une synthèse.

[Plus d'information](#)

Démarrage du projet IODA : Inaptitudes en Occitanie, Diagnostics et Analyse

Parce qu'une inaptitude professionnelle aboutit trop souvent à un licenciement, la commission épidémiologie Occitanie initie le projet IODA dans le cadre du Plan Régional Santé Travail (PRST) et avec le soutien du Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

[Plus d'information](#)

Des outils pour parler des maladies chroniques évolutives au travail

Parler de cancers ou de maladies cardio-vasculaires au travail n'est pas chose facile. Le groupe 2.7 sur le maintien en emploi des salariés atteints de maladies chroniques évolutives met actuellement au point un kit de communication qui sera prochainement mis à disposition sur le site du PRST. À suivre...

[Plus d'information](#)

Risque routier : Nombreux pour prévenir le premier risque professionnel en Occitanie !

Plus de 200 personnes ont participé au colloque régional du 15 novembre. Les interventions visaient notamment à mieux comprendre, évaluer et prévenir les facteurs et comportements à risque. Un compte-rendu très complet de cette manifestation a été produit.

[Plus d'information](#)

Amiante : Améliorer la qualité de l'offre de formation

Pour pallier à des dysfonctionnements constatés, APEB, SCOP BTP SUD OUEST, CARSAT, OPPBTP ont décidé de réunir les organismes de formation positionnés sur le traitement de l'amiante afin de les sensibiliser sur leurs obligations, les procédures et les attentes de la branche et de l'État.

[Plus d'information](#)



Expérimentation E+C- : premier colloque de restitution en Occitanie

L'expérimentation E+C- a pour objectif de tester le nouveau référentiel de la future réglementation thermique et environnementale des bâtiments neufs. L'ADEME a lancé un programme national visant à mobiliser autour de cette expérimentation et à initier des communautés de travail régionales sur la pratique de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV). En Occitanie, ce programme porte sur une trentaine d'opérations de construction.

L'ADEME a lancé un programme national visant à mobiliser autour de cette expérimentation et à initier des communautés de travail régionales sur la pratique de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV). En Occitanie, ce programme porte sur une trentaine d'opérations de construction.

[Plus d'information](#)

« Wee Cart », le chariot connecté qui recycle le matériel informatique

L'association Envoi, basée à Colomiers, a installé une dizaine de chariots connectés dans des entreprises permettant la collecte du vieux matériel informatique. L'association espère ainsi doubler son volume de collecte.

[Plus d'information](#)

Lancement de la 7^{ème} édition du Concours national de la création agroalimentaire biologique

Réservé aux entreprises de moins de trois ans, le concours national de la création agroalimentaire biologique, dont c'est la septième édition, continue de mettre à l'honneur l'originalité d'un projet d'entreprise ou d'un nouveau produit. Véritable booster de l'innovation, le concours a été créé à l'initiative de la CCI du Gers et parrainé par l'organisme de certification Ecocert afin de soutenir la filière agroalimentaire bio en France.

Il est exclusivement réservé aux créateurs et dirigeants d'entreprises agroalimentaires biologiques françaises de moins de trois ans. [Plus d'information](#)



Un prix national pour une étudiante de la CCI Aveyron

Preuve incontestable de la qualité de ses enseignements, le Centre Consulaire de Formation de la CCI Aveyron a vu, pour la troisième année consécutive, un de ses étudiants récompensé lors de la 26^{ème} cérémonie des Prix Nationaux de la Qualité et de l'Excellence Opérationnelle, organisée par France Qualité (Association France Qualité Performance – AFQP) et la Direction Générale des Entreprises (DGE), avec le MEDEF.

A 22 ans, Maëlys Gleize, originaire de Marvejols, a, en effet, remporté le 30 janvier dernier le Prix des Etudiants Qualité Performance catégorie Licence. Etudiante en Licence Professionnelle Animateur Qualité à l'IEQT de Rodez du Centre de Formation de la CCI Aveyron, et en partenariat avec l'IUT de Rodez, elle a obtenu ce prix pour avoir mis en place des analyses de risques au sein du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Lozère.

L'approche par les risques, établie par Maëlys Gleize, permet au laboratoire départemental lozérien de se doter d'outils utiles afin d'éloigner et de maîtriser les risques identifiés. Cela va lui permettre également de passer son audit de transition en 2019 mais surtout d'avoir fait gagner 10 mois de travail, soit plus de 1 500 heures de travail, au responsable qualité et ses équipes.

[Plus d'information](#)

EN BREF



Modification de la réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos

[Plus d'information](#)

EcoDDS sèchement recadré par les pouvoirs publics

[Plus d'information](#)

La filière eau se dote d'un pôle de compétitivité national

[Plus d'information](#)

Transition climatique : peut-on mieux dépenser ?

[Plus d'information](#)

Les contributions 2019 des agences de l'eau à l'AFB et l'ONCFS

[Plus d'information](#)

Sortie du statut de déchet (SSD) : un guide de l'Ademe pour l'évaluation des impacts

[Plus d'information](#)

Signature du Contrat du comité stratégique de filière Transformation et valorisation des déchets

[Plus d'information](#)

Trioxyde de Chrome : comment démontrer la conformité de ses usages suite à la décision d'autorisation CTAC ?

[Plus d'information](#)

Formez-vous à la performance environnementale des produits alimentaires

[Plus d'information](#)



Akuo Energy branchera fin mars sa centrale photovoltaïque sur flotteurs à Piolenc

[Plus d'informations](#)

PPE : nouvel acte de la grande pièce énergétique

[Plus d'information](#)

Prolongation de la 4ème période des CEE : François de Rugy envoie une fin de non-recevoir à la proposition des obligés

[Plus d'information](#)

Certification ISO 50001 : Economisez de l'énergie et profitez d'une aide financière jusqu'à 40 000€ !

[Plus d'information](#)

EDF lance une plateforme de service pour particuliers et professionnels

[Plus d'information](#)

Associer installations photovoltaïques et systèmes de stockage d'énergie devient de plus en plus rentable

[Plus d'information](#)

Les professionnels du solaire réagissent au point d'avancement du plan « Place au soleil »

[Plus d'information](#)

Carrefour & Urbasolar deviennent les pionniers en France de l'autoconsommation PV en hypermarchés

[Plus d'information](#)

Éolien terrestre : bilan des mesures de libération de la filière

[Plus d'information](#)

Electricité : le régulateur propose une hausse massive de 6 %

[Plus d'information](#)

Projet de PPE en consultation : les professionnels du gaz vert sont inquiets

[Plus d'information](#)

Un nouveau système solaire thermique appliqué à l'industrie

[Plus d'information](#)

Solarwatt présente la nouvelle génération de sa batterie de stockage MyReserve

[Plus d'information](#)



Bulletin mensuel INRS : sélection de textes parus dans le mois écoulé, avec une synthèse pour chacun

[Plus d'information](#)

Reach : la nouvelle version 4.3 de la boîte à outils Qsar est désormais disponible

[Plus d'information](#)

Pénibilité : référentiels professionnels de branche homologués

[Plus d'information](#)

Manutention, manipulation et transfert des peaux dans les tanneries-mégisseries : nouvelle recommandation de la Cnam

[Plus d'information](#)

Amiante : un outil à destination des Services de Santé au Travail

[Plus d'information](#)

Nouvel appel à projet Fact 2019 « Faire du CSE un levier d'amélioration des conditions de travail »

[Plus d'information](#)

Management, QVT et performance industrielle dans l'agroalimentaire

[Plus d'information](#)

Le télétravail améliore-t-il la qualité de vie au travail ?

[Plus d'information](#)

Jeu « Les Essentiels QVT »

[Plus d'information](#)

Associer les salariés à la conception : les clés de la réussite !

[Plus d'information](#)

Evolution de la sinistralité au travail en France : les inégalités entre les hommes et les femmes persistent

[Plus d'information](#)

Mooc : Manager par le travail réel !

[Plus d'information](#)

Baromètre Climat social et qualité de vie au travail - Résultats 2018

[Plus d'information](#)



A lire : "La guerre des métaux rares", l'enquête du journaliste Guillaume Pitron

[Plus d'information](#)

L'illusion verte : une plongée au coeur du greenwashing

[Plus d'information](#)

Enquête : Exprimez-vous sur l'Ecolabel européen et son avenir !

[Plus d'information](#)

La mode écolo ne tient toujours qu'à un fil

[Plus d'information](#)

Un MOOC dédié à la performance environnementale des produits alimentaires

[Plus d'information](#)

Quand la responsabilité sociétale des entreprises n'est plus une option mais une obligation

[Plus d'information](#)

Le compostage des emballages, une solution d'avenir ?

[Plus d'information](#)

Ecodesign Maturity Meter - où en êtes-vous ?

[Plus d'information](#)

IN THE LOOP : Le serious game appliqué à l'Economie circulaire

[Plus d'information](#)

L'entreprise suédoise LIGHT MY FIRE s'oriente vers le bio plastique

[Plus d'information](#)

Lorsque les politiques environnementales, commerciales et sociales se rejoignent

[Plus d'information](#)

La loi sur l'économie circulaire déçoit avant même sa présentation

[Plus d'information](#)

Investissements d'avenir : un nouvel appel à projets Transport et mobilité durable

[Plus d'information](#)

Les fonds verts non cotés en Europe ont la cote !

[Plus d'information](#)

AGENDA

> Evénements du mois

Le 14 mars 2019

Biodiversité, agir aujourd'hui pour demain

L'Arboretum, La Dépêche du Midi avenue Jean Baylet –
Toulouse

Table ronde de 8h30 à 10h00

[Plus d'information](#)

Le 19 mars 2019

Efficiency des ressources

Webinar en anglais, de 12h à 14h, organisé par le
réseau EREK

Ce webinar est destiné à celles et ceux qui apportent
directement ou indirectement du conseil aux entreprises
sur l'efficacité des ressources énergie, matières, eau et
déchets

[Plus d'information](#)

Les 19, 20 et 21 mars 2019

**Améliorez la performance de votre entreprise par la
démarche d'éco-conception**

[Plus d'information](#)

Les 7 mars et 5 avril 2019

**Webinaire TPE & PME gagnantes sur tous les
coûts !**

L'Ademe organise des webinaires afin de présenter
l'accompagnement pour aider les entreprises
(établissements de 20 à 250 salariés) de l'industrie, la
distribution, la restauration et l'artisanat, à réaliser
des économies.

[Plus d'information](#)



Les 19 mars et 20 mars 2019

Formation Référent Environnement

CCI Hérault à Montpellier

[Plus d'informations](#)

Le 21 mars 2019

Web conf ATEE sur le programme PRO-SMEn

Economisez de l'énergie et profitez d'une aide
financière jusqu'à 40 000€ !

[Plus d'information](#)



Les 25 et 26 mars 2019

Assises Nationales des Risques Naturels

Au Palais des congrès de Montpellier de 9h à 18h
Événement organisé par la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Intervention de CCI France

[Plus d'information](#)



Les 27, 28 et 29 mars 2019

Formation sur l'écologie industrielle et territoriale

Organisée par le centre de formation CFDE de CCI France, en partenariat avec Orée et l'Institut national d'économie circulaire (INEC).

[Plus d'information](#)



Le 26 mars 2019

Atelier EnVol : nouveautés et mise à jour de la démarche

CCI Hérault à Montpellier – 9h à 12h30

[Plus d'information](#)

Le 28 mars 2019

Forum du Financement d'Entreprise 2019

Stade Yves du Manoir - GGL Stadium à Montpellier

[Plus d'information](#)

>> A venir

Le 4 avril 2019 de 8h à 14h

Les 12^{ème} RDV Rechercher, Développer, Diversifier : "L'économie circulaire, moteur d'innovation et de croissance"

Centre de Congrès Le Manège à Chambéry
Le RDV des PME en Savoie avec les pôles de compétitivité, les clusters et les laboratoires.

[Plus d'information](#)



Les 9 et 10 avril 2019

Formation Labellisation environnementale EnVol ou 1.2.3 Environnement

CCI Hérault à Montpellier

[Plus d'informations](#)

Les 9 et 10 avril 2019

Forum NewWork, le travail du futur

Avec notamment une table-ronde "Survivre à l'hyperconnexion" - Paris - Anact

[Plus d'information](#)



Du 17 au 19 avril 2019

Formation certifiante : "Eco-conception de service numérique"

CCI Hérault à Montpellier

[Plus d'informations](#)

Le 19 avril 2019

Date limite de dépôt des dossiers de l'appel à projets « Faire du CSE un levier d'amélioration des conditions de travail et de la qualité du dialogue social »

Vous avez un projet pour faciliter la mise en place des CSE et améliorer les conditions de travail au niveau d'une entreprise, un territoire ou une branche ? Vous souhaitez un appui pour le mener ? Déposez votre dossier !

[Plus d'information](#)

Du 17 au 21 juin 2019

16^{ème} Semaine pour la qualité de vie au travail

« Vous avez dit performance(s) ? » c'est sur ce thème que se tiendra du 17 au 21 juin 2019 la 16^{ème} Semaine pour la qualité de vie au travail du réseau Anact-Aract. A vos agendas !

[Plus d'information](#)



Du 20 au 22 novembre 2019

Formation certifiante GreenIT : réduire l'impact environnemental du système d'information

Acquérir les connaissances fondamentales pour réduire l'impact environnemental du système d'information d'une entreprise. Être en mesure de mettre en œuvre



Du 27 au 29 novembre 2019

Formation Manager Energies en Entreprise

Acquérir les connaissances fondamentales pour être en capacité de mettre en œuvre un plan d'économie d'énergie dans l'entreprise.

CCI Hérault à Montpellier (34)

[Plus d'informations](#)

les actions clefs en matière de Green-IT pour chaque grand domaine du système d'information.

CCI Hérault à Montpellier (34)

[Plus d'informations](#)

VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

Comme vous pouvez le constater dans les « dernières publications », il y a eu très peu de textes publiés ce mois-ci. En trouver un ou deux à vous résumer n'a pas été possible tant ces textes sont très techniques et/ou ne concernent que des secteurs d'activité très ciblés.

Il a été fait le choix de mettre en lumière les 10 directives du 16/11/2018 (publiées le 05/02/2019) relatives à la réglementation RoHS qui prolongent et/ou modifient les périodes de « non interdiction » de l'utilisation de certaines substances dans les équipements électriques et électroniques.

Le texte ci-dessous est une synthèse des dispositions de la Réglementation RoHS transposée en droit français en 2013, publiée dans les lettres QSE-DD n°65 (décembre 2013) et n°79 (mars 2015) :

Décret 2013-988 du 06/11/2013 (JO n°259 du 07/11/2013) Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

> Le décret a pour but de limiter certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Il transpose la directive 2011/65/UE, dite RoHS 2 (pour Restriction of the Use of Certain Hazardous Substances), qui modifie la directive 2002/95/CE, dite RoHS 1.

Le décret prévoit, sous réserve de dérogations qu'il énumère (certains équipements, pièces destinées à la réparation, par exemple), que les équipements électriques et électroniques mis sur le marché ne peuvent contenir aucune des substances énumérées dans l'annexe II de la directive 2011/65/UE dans une concentration en poids dans les matériaux homogènes supérieure à celle précisée par cette même annexe. Ces substances sont le mercure, le plomb, le cadmium, les retardateurs de flammes bromés (les polybromobiphényles et les polybromodiphényléthers) et le chrome hexavalent.

MAIS l'Annexe III de cette directive (Annexe objet des 10 modifications ci-dessous) prévoit les applications qui sont exemptées de ces limitations.

Les principales évolutions entre la RoHS 1 et la RoHS 2 sont les suivantes :

- Extension de la définition d'un EEE à tout produit utilisant l'énergie électrique pour une fonction même secondaire ou accessoire
- 10 à 11 catégories (avec la catégorie 11 « fourre-tout »)
- Toutes les catégories dorénavant concernées (y compris les 8 et 9 précédemment exemptées)
- Certains équipements exclus (espace, moyens de transports, photovoltaïque, ...)
- Câbles et pièces détachées concernés
- Substances « limitées » identiques dans leur nature et leur concentration
- Marquage CE seul admis avec déclaration de conformité
- ...

Suite à quelques interrogations d'entreprises fabriquant des sous-ensembles, composants, ... sur le sujet, notre analyse arrive à la conclusion que leur seule obligation concerne la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses. En effet les obligations des fabricants (documentation technique, procédure de contrôle interne, déclaration UE de conformité, marquage CE, registre des non conformes, numéro de type, marquage raison sociale, ...) ne concernent que les fabricants des EEE finis.

Quoi qu'il en soit, une entreprise doit définir :

1. si son produit entre dans le champ d'application, n'en est pas exclu ou bénéficie d'une exemption temporaire ;
2. quel est son statut en tant qu'opérateur économique : Fabricant, Mandataire, Distributeur ou Importateur ;

avant de définir ces obligations.

[Consulter le décret ...](#)

Si vous souhaitez faire le point sur la mise en œuvre de cette réglementation RoHS dans votre entreprise, n'hésitez pas à contacter CCI OCCITANIE Service Développement Durable - 05 62 74 20 00 www.occitanie.cci.fr; accueil.blagnac@occitanie.cci.fr



>> Dernières publications

Période du 25/01/2019 au 21/02/2019

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Aucun texte significatif identifié

Déchets - Sites et sols pollués

- [Règlement 2019/290 du 19/02/2019](#) (JO n° L 48 du 20/02/2019) Format pour l'enregistrement et la déclaration au registre des producteurs d'équipements électriques et électroniques (EEE)
- [Décision 2019/25/PNGMDR/7 du 06/02/2019](#) (JO n°0035 du 10/02/2019) Cinquième édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs
- [Décision 2019/26/PNGD/1 du 06/02/2019](#) (JO n°0035 du 10/02/2019) Plan national de gestion des déchets
- [Arrêté NOR : TREP1822866A du 04/01/2019](#) (BOMEDD n°01-2019 du 29/01/2019) Modification du cahier des charges des éco-organismes de la filière des imprimés papiers
- [Arrêté NOR : TREP1821125A du 04/01/2019](#) (BOMEDD n°01-2019 du 25/01/2019) Modification du cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers

Eau - Air - Odeurs

- [Règlement 2019/129 du 16/01/2019](#) (JO n° L 30 du 31/01/2019) Emissions des véhicules - Modification du règlement (UE) n° 168/2013 en ce qui concerne l'application de la phase Euro 5 à la réception par type des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles
- [Règlement 83 du 01/03/2018](#) (JO n° L 45 du 15/02/2019) Règlement n° 83 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne les émissions de polluants selon les exigences du moteur en matière de carburant

Energie - Bruit

- [Décret 2019-88 du 11/02/2019](#) (JO n°0037 du 13/02/2019) Fixation des conditions de ressources pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) au titre des coûts de dépose de cuve à fioul et de pose d'équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire utilisant des énergies renouvelables

Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- [Arrêté NOR : TREL1903566A du 11/02/2019](#) (JO n°0038 du 14/02/2019) Contribution financière des Agences de l'eau à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCSF)
- [Règlement 2019/220 du 06/02/2019](#) (JO n° L 35 du 07/02/2019) Règlement (UE) 2019/220 de la Commission du 6 février 2019 modifiant le règlement (CE) n° 865/2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce
- [Arrêté NOR : TREL1900672A du 24/01/2019](#) (JO n°0034 du 09/02/2019) Modalités de la contribution financière de l'Agence française pour la biodiversité aux établissements publics des parcs nationaux pour l'année 2019

- Arrêté NOR : TERL1833265A du 21/12/2018 (BOMEDD n°01-2019 du 07/01/2019) Actualisation annuelle des valeurs de base pour le calcul de la taxe locale d'équipement, des taxes assimilées et de la redevance d'archéologie préventive

Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

Aucun texte significatif identifié

Risques - Sécurité - Santé

- Avis NOR : TREP1903072V du 11/02/2019 (JO n°0040 du 16/02/2019) Avis portant publication du cahier des charges fixant les conditions d'agrément des organismes de formation des conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses
- Rectificatif 2018/1622 du 07/02/2019 (JO n° L 34 du 06/02/2019) Rectificatif à la décision d'exécution (UE) 2018/1622 du 29 octobre 2018 concernant la non-approbation de certaines substances actives dans des produits biocides en vertu du règlement (UE) n° 528/2012 (JO L 271 du 30/10/2018)
- Arrêté NOR : TREP1901944A du 06/02/2019 Organisme chargé d'organiser les examens initiaux et de renouvellement du certificat de conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses
- Règlement 2019/126 du 16/01/2019 (JO n° L 30 du 31/01/2019) Institution de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogation du règlement (CE) n° 2062/94
- Règlement 2019/127 du 16/01/2019 (JO n° L 30 du 31/01/2019) Institution de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogation du règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil
- Directive 2019/130 du 16/01/2019 (JO n° L 30 du 31/01/2019) Modification de la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
- Arrêté NOR : TREP1832106Z du 18/12/2018 (JO n°0022 du 26/01/2019) Exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (rectificatif)
- Modifications aux fins de son adaptation au progrès scientifique et technique, de l'annexe III de la directive 2011/65/UE (RoHS) en ce qui concerne une exemption relative au :
 - plomb dans la céramique diélectrique dans certains condensateurs - Directive 2019/169 du 16/11/2018 ;
 - plomb dans les matériaux céramiques diélectriques de type PZT de certains condensateurs - Directive 2019/170 du 16/11/2018 ;
 - cadmium et à ses composés dans les contacts électriques - Directive 2019/171 du 16/11/2018 ;
 - plomb dans les soudures visant à réaliser une connexion électrique durable entre la puce et le substrat du semi-conducteur dans les boîtiers de circuits intégrés à puce retournée - Directive 2019/172 du 16/11/2018 ;
 - plomb et au cadmium dans les encres d'impression pour l'application d'email sur le verre - Directive 2019/173 du 16/11/2018 ;
 - plomb dans le verre cristal tel que défini dans la directive 69/493/CEE - Directive 2019/174 du 16/11/2018 ;
 - l'oxyde de plomb dans le joint de scellement des fenêtres entrant dans la fabrication de certains tubes laser - Directive 2019/175 du 16/11/2018 ;
 - plomb dans le revêtement de certaines diodes - Directive 2019/176 du 16/11/2018 ;
 - plomb utilisé comme activateur dans la poudre fluorescente des lampes à décharge contenant des luminophores - Directive 2019/177 du 16/11/2018 ;
 - plomb dans les coussinets et les bagues destinés à certains équipements non routiers à usage professionnel - Directive 2019/178 du 16/11/2018 ;
 (JO n° L 33 du 05/02/2019) - cf. Zoom ci-dessus
- Règlement 2019/157 du 06/11/2018 (JO n° L 31 du 01/02/2019) Modification de l'annexe II du règlement délégué (UE) n° 1062/2014 relatif au programme de travail pour l'examen systématique de toutes les substances actives existantes contenues dans des produits biocides visés dans le règlement (UE) n° 528/2012

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !



Service Développement Durable

05 62 74 20 00

www.occitanie.cci.fr; accueil.blagnac@occitanie.cci.fr



CCI OCCITANIE
5, rue Dieudonné Costes – B.P. 80032
31701 BLAGNAC Cedex

Pictogrammes thématiques



Environnement



Energie



Sécurité



Qualité



Développement Durable